



COMMUNE DE LINXE

Envoyé en préfecture le 24/03/2026

Reçu en préfecture le 24/03/2026

Publié le 25/03/2026

ID : 040-214001554-20260320-260320H1752H1-DE



Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal du 20 mars 2026

L'an deux mille vingt-six le vingt mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Linxe, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle de la Mairie, sous la présidence de Thierry GALLEA, Maire.

Date de la convocation : mardi 17 mars 2026

Présents :

Thierry GALLEA, Dominique ROBERT, Stéphane SERE, Delphine CHOLE, Julien DESBIEYS, Chantal GARROUSSIA, Michel ROLLIN, Catherine DUJARDIN, Jean-Luc LAHOUE, Pierre SANCHEZ, Dominique VOGLER, Carine DUPUY, Nathalie BAUDÉ, Damien SPIESS, Frédérique ROLLAND, Mathieu LAVIOLE, Jessica OSTROWSKI, Émilien BÉNARD, Marine FOURGS

Absents :

Pouvoirs :

Nombre de membres afférents	<u>19</u>
Nombre de membres en exercice	<u>19</u>
<u>Présents</u>	<u>19</u>
<u>Pouvoirs</u>	<u>0</u>
<u>Votants</u>	<u>19</u>

N° DEL20260320-005

DESIGNATION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Vu l'article 2121-22 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant les projets de la municipalité installée,

Considérant la volonté de faire participer tous les élus aux projets prévus pour ce mandat,

Monsieur le Maire propose de mettre en place des commissions, dont celles obligatoires :

Commission d'appel d'offres (obligatoire)

Commission finances

Commission enfance jeunesse, ALSH

Commission vie associative, sports, saveurs tapas

Commission animations, fêtes, réceptions

Commission Marchés (Noël, artisanal, producteurs de pays)

Commission Travaux, suivi ERP

Commission Logements sociaux et communaux

Commission Cérémonies et représentations

Commission Ludo-médiathèque et culture

Commission Attribution lotissement communal

Commission Communication

Commission Vie des quartiers

Commission Décoration, embellissement du village

Commission DFCI, chemins ruraux, PCS, ACCA

Les membres de chaque commission sont désignés sur volontariat.



Il appartient au maire de veiller à ce que le nombre de titulaires et de suppléants de la commission d'appel d'offres soit de 3 titulaires et 3 suppléants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **ADOpte A L'UNANIMITE, :**
APPROUVER les commissions mises en place

Vote : Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Signé le , *de mars 2026*

*secrétaire de séance,
Marine Fourgs*



Thierry GALLEA